Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260509-05_26_070-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 06/05/2026

Date de la convocation
30/04/2026

L' an 2026, le 6 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
30/04/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres

En exercice :	19
Présents :	18
Votants :	19

Absent(s) ayant donné procuration : Mme PERON Carinne à Mme AMIOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 05-26-070

Objet : PROJET DE PARC EOLIEN DE CARENLOUP

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire rappelle :
La société « PARC ÉOLIEN GUEGON CARENLOUP SAS », dont le siège est à Saint Herblain, et est détenue par la société SAB Wind Team, a déposé en préfecture une demande en vue d'exploiter un parc éolien comprenant trois éoliennes (une sur Guéhenno et deux sur Guégon) et un poste de livraison (sur Buléon). Une enquête publique a été organisée du 19 novembre au 22 décembre 2025, à l'issue de laquelle la commissaire enquêtrice a émis un avis favorable. La préfecture, par arrêté en date du 17 avril 2026, vient d'émettre une autorisation environnementale en faveur de cette société, en vue d'exploiter le nouveau parc éolien.
Madame le Maire rappelle qu'à de nombreuses reprises (22 mai 2015, 8 janvier 2020, 1er juillet 2021, 2 février 2022, 22 mars 2022 , 23 mai 2023 et 27 septembre 2023), le Conseil municipal de Guégon s'est prononcé contre l'installation de nouvelles éoliennes sur son territoire, lequel, ainsi que celui des communes voisines, est complètement saturé. La multiplication du nombre d'éoliennes ces dernières années sur le secteur porte préjudice au paysage, au patrimoine et porte atteinte à la valeur des habitations des alentours.
Elle ajoute que les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine) a émis, le 27 juin 2025, un avis défavorable au projet, lequel « *vient surcharger le secteur dont le paysage est déjà fortement abîmé par les éoliennes et génère un effet oppressant, saturation du paysage* », « *de plus, ce projet s'inscrit en co-visibilité de monuments historiques et*

Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260509-05_26_070-DE

dégrade pour nombre d'entre eux, manoir de Lemay, château et basilique de Josselin, leur environnement et de ce fait leur bonne préservation ».
Elle propose au Conseil municipal de se prononcer une nouvelle fois sur ce nouveau projet.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Réitère son opposition, pour les raisons précisées ci-dessus par Madame le Maire, à toute nouvelle installation d'éoliennes sur le territoire de Guégon.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

